

2023-06-29-01 : Retrait de la commune de Saint-Sigismond de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou au 31 décembre 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt neuf juin à 20 heures 30, en application des articles L.5211-2 et L. 5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou, sous la Présidence de Monsieur Etienne Glémot, Président.

Département de Maine-et-Loire

Arrondissement de Segré-en-Anjou-Bleu

**Étaient présents :**

Valérie AVENEL, Marie-Ange FOUCHEREAU, Jean PAGIS, Sébastien DROCHON, Diana LEPRON, Dominique MENARD, Françoise PASSELANDE, Yamina RIOU, Vincent PETIT, Pascal CRUBLEAU, Arnaud FREULON, David GEORGET, Etienne GLÉMOT, Vincent VIGNAIS, Muriel NOIROT, Nooruddine MUHAMMAD, Christelle BURON, Benoit ERMINE, Véronique LANGLAIS, Maryline LÉZÉ, Marc-Antoine DRIANCOURT, Estelle DESNOES, Michel POMMOT, Rachel SANTENAC, Michel THÉPAUT, Brigitte OLIGNON, Virginie GUICHARD, Jean-Pierre BOISNEAU, Joël ESNAULT, Christelle LAHAYE, Annick HODÉE, Jean-Marie JOURDAN, Michel BOURCIER, Jean-Pierre BRU, Mireille POILANE

**Étaient excusés :**

Frédérique LEHON, Isabelle CHARRAUD, Alain BOURRIER, Marie-Hélène LEOST, Jacques BONHOMMET, Pierre-Pascal BIGOT, Guy CHESNEAU, Patrice TROISPOILS, Pascal CHEVROLLIER, Marie-Claude HAMARD, Emmanuel CHARLES, Catherine BELLANGER-LAMARCHE, Juanita FOUCHER, Liliane LANDEAU, Florence MARTIN, Jean-Marc COTTIER

**Pouvoirs :**

Jacques BONHOMMET donne pouvoir à Valérie AVENEL, Pierre-Pascal BIGOT donne pouvoir à Marie-Ange FOUCHEREAU, Guy CHESNEAU donne pouvoir à Jean PAGIS, Patrice TROISPOILS donne pouvoir à Yamina RIOU, Pascal CHEVROLLIER donne pouvoir à Vincent VIGNAIS, Marie-Claude HAMARD donne pouvoir à Nooruddine MUHAMMAD, Emmanuel CHARLES donne pouvoir à Virginie GUICHARD, Catherine BELLANGER-LAMARCHE donne pouvoir à Annick HODÉE

**Secrétaire de séance :** Pascal CRUBLEAU

Membres en exercice :50
Membres présents :35
Pouvoirs :8
Quorum :26
Votants :43
Votes pour :43
Votes contre :0
Abstention :0
Date de convocation : 23/06/2023
Date de publication: 03/07/2023

Accusé de réception en préfecture  
049-200071868-20230629-2023-06-29-01-DE  
Date de télétransmission : 03/07/2023  
Date de réception préfecture : 03/07/2023

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

**SUR** proposition du Président ;

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 5211-19 ;

**VU** l'arrêté préfectoral DRCL/BSFL/2016-178 en date du 16 décembre 2016 portant fusion des communautés de communes du Haut-Anjou, d'Ouest-Anjou et de la région du Lion-d'Angers ;

**VU** les statuts de la Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou ;

**VU** la délibération du conseil municipal de Saint-Sigismond n°2023-17 en date du 25 mai 2023 approuvant la création au 1<sup>er</sup> janvier 2024 d'une commune nouvelle regroupant les actuelles communes d'Ingrandes-Le-Fresne et de Saint-Sigismond ;

**VU** la délibération du conseil municipal de Saint-Sigismond n°2023-19 en date du 25 mai 2023 demandant le retrait de la commune de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou à compter du 31 décembre 2023, en vue de rejoindre, dans le cadre de la commune nouvelle, la Communauté de communes du Pays d'Ancenis ;

**VU** l'étude d'impact établie à l'initiative de la commune de Saint-Sigismond ;

**CONSIDERANT** l'opportunité pour la commune de Saint-Sigismond de créer une commune nouvelle avec la commune d'Ingrandes-Le-Fresne ;

**CONSIDERANT** que la création de cette commune nouvelle emporte l'adhésion de cette dernière à la Communauté de communes du Pays d'Ancenis et, par conséquent, nécessite le retrait de la commune de Saint-Sigismond de la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou;

**ENTENDU** l'exposé de Monsieur GLÉMOT, rapporteur,

Accusé de réception en préfecture 049-200071868-20230629-2023-06-29-01-DE Date de télétransmission : 03/07/2023 Date de réception préfecture : 03/07/2023
--

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité, décide :**

- **D'approuver le retrait de la commune de Saint-Sigismond de la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou à compter du 31 décembre 2023 ;**
- **De dire que les communes membres de la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou doivent se prononcer dans un délai de trois mois à compter de la notification de la présente délibération ;**
- **D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document utile à l'application de la présente délibération.**

Pour extrait conforme au registre

Fait et délibéré en séance  
le 29 juin 2023  
au Lion d'Angers,

Etienne Glémot

Président



Pascal Crubleau

Secrétaire de Séance

A blue ink signature of Pascal Crubleau, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke.

Accusé de réception en préfecture  
049-200071868-20230629-2023-06-29-01-DE  
Date de télétransmission : 03/07/2023  
Date de réception préfecture : 03/07/2023